

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER. RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - nº 1847 - 10 février 1994 - 3 F

- D 1847 **MEXIQUE**: <u>INITIATIVE DE RIGOBERTA MENCHÚ</u> - POUR LA PAIX AU CHIAPAS

Alors que perdure le *statu quo* de ni guerre ni paix dans l'État du Chiapas, après l'insurrection de l'Armée zapatiste de libération nationale du 1er janvier 1994 (cf. DIAL D 1842), la médiation de Mgr Samuel Ruiz se met progressivement en place. Pour sa part le Prix Nobel de la paix Rigoberta Menchú lançait, le 17 janvier, une "initiative indienne pour la paix au Chiapas".

Texte ci-dessous.

- Note DIAL -

INITIATIVE INDIENNE POUR LA PAIX

par Rigoberta Menchú Tum Prix Nobel de la paix

Réunis à B'okob' (Chimaltenango, Guatemala) en tant que leaders indiens, nous avons déclaré que "à l'aube du 21ème siècle, nous sommes préoccupés par la violation systématique des droits de l'homme, par l'augmentation de la violence contre les femmes et les enfants indigènes, par le phénomène de l'exclusion dans les prises de décision politiques, et par la discrimination et les différentes formes d'exploitation qu'utilisent toujours les États et les sociétés transnationales vis-à-vis de nos peuples" 1.

A Oaxtepec (Mexique) nous avons adopté plusieurs résolutions, dont celle-ci en particulier: "Mettre en place des instruments juridiques, des normes et des mécanismes efficaces nécessaires, sur le plan national et international, à la sauvegarde des droits des peuples indiens, à la prévention de leur violation et à la compensation en cas de violation, au règlement pacifique des conflits, à la protection du caractère sacré de la terre, des modes d'existence propres et des ressources naturelles, cela au profit de l'ensemble des peuples du monde" ².

En ma qualité d'Indienne et de Prix Nobel de la paix, je tiens à réaffirmer mon soutien sans faille à une solution pacifique et négociée dans le conflit du Chiapas, dans le respect intégral des droits de l'homme et dans la transparence que demande ce cas.

Sur la base de ce qui vient d'être dit, je vous fais savoir que, vu la gravité des événements du Chiapas et l'importance des violations des droits des peuples indiens dans cette région, j'ai lancé, en compagnie de plusieurs frères indiens porte-parole éminents du mouvement indien, une "Initiative indienne pour la paix au Chiapas" en faveur de la défense des droits des peuples indiens vivant dans cet État du Mexique.

Cette Initiative, que nous allons conjointement et rapidement concrétiser, s'appuie sur les résolutions approuvées lors des deux sommets mondiaux des peuples

¹ Cf. DIAL D 1794 NdT).

² Cf. DIAL D 1831 (NdT)

autochtones réalisés l'an passé dans le cadre de l'année internationale des populations autochtones des Nations unies; sur les principaux axes de la future Décennie internationale des populations autochtones, dont l'année préparatoire a été approuvée par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 1993; et sur l'essentiel du contenu du projet de déclaration des Nations unies concernant les droits des populations autochtones.

Pour qu'aboutisse cette Initiative indienne pour la paix, je demande:

- a) Que tant le gouvernement et l'armée que l'Armée zapatiste de libération nationale garantissent la sécurité et la liberté de déplacement des membres de l'Initiative.
- b) Que les organisations indiennes, sociales et de droits de l'homme de l'État du Chiapas veuillent bien faciliter l'échange d'information avec les membres de l'Initiative indienne pour la paix au Chiapas, dont j'ai l'honneur de prendre la tête, de sorte que nous puissions avoir une vue exacte et directe de la situation actuelle.
- c) Que soit autorisé le libre accès aux zones de conflit et aux endroits où se trouvent les Indiens déplacés.
- d) Que le gouvernement, l'armée mexicaine et l'Armée zapatiste de libération nationale respectent l'autonomie et le caractère pacifique de l'Initiative indienne pour la paix.

La tâche que nous allons entreprendre avec cette Initiative sera le point de départ d'un processus permanent de vigilance concernant les droits des peuples indiens, et que nous exercerons en tant que leaders indiens dépositaires des valeurs morales et de l'espoir de nos peuples.

Cette Initiative fera parvenir un rapport à toutes les organisations indiennes signataires des sommets des peuples autochtones de B'okob' (Chimaltenango, Guatemala) et d'Oaxtepec (Mexique), en prélude aux démarches et aux actions qui seront jugées nécessaires à la défense des droits des peuples indiens du Chiapas.

La liberté pour les peuples autochtones où qu'ils vivent en Amérique ou dans le monde!

Mexico, le 17 janvier 1994

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)